



DECISION

**Dépôt d'une demande de déclaration préalable
pour l'installation de panneaux photovoltaïques en
toiture des locaux du service Espaces Verts
de ROYAN**

**DB/PJ
DST N° 21-078**

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser des travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des locaux du service Espaces Verts, situé 68 route de Maisonfort à Royan.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Vu l'obligation de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des Espaces Verts de Royan,

DÉCIDE

- de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des locaux du service Espaces Verts de Royan.

Certifié exécutoire Le Maire,
Compte tenu de l'accomplissement Patrick MARENGO
des formalités légales

le
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Fait à Royan, le 10/03/2021



Le Maire,
Patrick MARENGO

